
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Canadian Banc Corp. (la « Société »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint de la Société, qui comprennent les états de la situation financière aux 30 novembre 2016 et 2015, les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 novembre 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 22 février 2017

CANADIAN BANC CORP.**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE****AUX 30 NOVEMBRE 2016 ET 2015**

	30 novembre 2016 (\$)	30 novembre 2015 (\$)
ACTIF		
Actif courant		
Placements à la juste valeur	174 111 927	163 617 459
Trésorerie	7 011 641	10 159 188
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	4 631	4 157
Total de l'actif	181 128 199	173 780 804
PASSIF		
Passif courant		
Options vendues	405 448	187 964
Frais à payer et autres dettes d'exploitation	267 239	322 653
Distributions à payer	1 090 988	1 077 884
Actions privilégiées (notes 6 et 13)	78 720 550	82 438 550
Actions de catégorie B	1 000	1 000
	80 485 225	84 028 051
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS		
RACHETABLES DE CATÉGORIE A	100 642 974	89 752 753
Nombre d'unités rachetables (1 action privilégiée et 1 action de catégorie A) en circulation (note 13)	7 872 055	8 243 855
Actif net par unité	22,78 \$	20,89 \$
Actif net par action privilégiée	10,00 \$	10,00 \$
Actif net par action de catégorie A	12,78 \$	10,89 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration

WAYNE FINCH
Chef de la direction, président et administrateur



PETER CRUICKSHANK
Chef des finances et administrateur

CANADIAN BANC CORP.**ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2016 (\$)	2015 (\$)
REVENU		
Gain (perte) net sur les placements et dérivés (note 5)		
Gain (perte) net réalisé	4 450 187	3 655 405
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	18 204 026	(18 271 473)
Dividendes	7 115 010	6 590 077
Gain (perte) net sur les placements et dérivés	29 769 223	(8 025 991)
CHARGES (note 7)		
Frais de gestion	1 465 477	1 416 439
Frais de service	446 723	423 051
Honoraires d'audit	23 759	22 734
Jetons de présence des administrateurs	23 583	23 583
Frais du comité d'examen indépendant	4 268	4 268
Droits de garde	42 181	47 096
Frais juridiques	24 250	24 424
Coût de communication de l'information aux actionnaires	29 125	20 455
Autres charges d'exploitation	102 267	82 372
Taxe de vente harmonisée	239 477	269 040
Coûts de transactions	34 024	16 021
	2 435 134	2 349 483
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A avant distribution sur les actions privilégiées	27 334 089	(10 375 474)
Distributions sur les actions privilégiées	(4 060 286)	(3 902 240)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	23 273 803	(14 277 714)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 8)	2,87	(1,83)

* Selon le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice.

CANADIAN BANC CORP.**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS
RACHETABLES DE CATÉGORIE A
POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE**

	2016 (\$)	2015 (\$)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de l'exercice	89 752 753	97 558 482
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	23 273 803	(14 277 714)
Produit brut de l'émission d'actions de catégorie A	-	17 490 000
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission relatifs au placement secondaire	-	(1 427 380)
Produit net de l'émission d'actions de catégorie A	-	16 062 620
Rachats d'actions de catégorie A	(4 197 600 \$)	-
Distributions sur les actions de catégorie A		
Dividendes canadiens	(3 605 001)	(5 882 489)
Dividendes sur gains en capital	(4 580 981)	(3 708 146)
	(8 185 982)	(9 590 635)
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	10 890 221	(7 805 729)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de l'exercice	100 642 974	89 752 753

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2016 (\$)	2015 (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	23 273 803	(14 277 714)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions sur les actions privilégiées	4 060 286	3 902 240
(Gain) perte nette réalisée sur les placements et dérivés	(4 450 187)	(3 655 405)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et dérivés	(18 204 026)	18 271 473
Acquisition de placements	(9 620 892)	(35 967 844)
Produit de la vente de placements	21 998 121	17 488 356
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(474)	286
Augmentation (diminution) des frais à payer et autres dettes d'exploitation	28 057	(5 223)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	17 084 688	(14 243 831)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit brut de l'émission d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées	-	30 690 000
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission relatifs au placement secondaire	(83 471)	(1 369 264)
Distributions sur les actions de catégorie A	(8 157 385)	(9 657 709)
Distributions sur les actions privilégiées	(4 075 779)	(3 847 235)
Montants versés au rachat d'unités rachetables	(7 915 600)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(20 232 235)	15 815 792
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(3 147 547)	1 571 961
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10 159 188	8 587 227
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7 011 641	10 159 188
Dividendes reçus*, déduction faite des retenues d'impôts	7 114 536	6 590 363

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

CANADIAN BANC CORP.
INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE
AU 30 NOVEMBRE 2016

Nombre d'actions (contrats)	Description	Coût moyen (\$) (primes reçues)	Juste valeur (\$)
	Actions ordinaires canadiennes		
	6 principaux placements		
282 900	Banque de Montréal	20 621 616	25 045 137
446 900	La Banque de Nouvelle-Écosse	27 771 787	33 133 166
304 600	CIBC	28 105 525	32 281 508
483 300	Banque Nationale du Canada	20 775 328	24 319 656
293 278	Banque Royale du Canada	20 566 501	25 538 648
531 600	La Banque Toronto-Dominion	22 954 749	33 793 812
	Total des principales actions ordinaires canadiennes du portefeuille (100,2 %)	140 795 506	174 111 927
	Options d'achat vendues (100 actions par contrat)		
	Options d'achat canadiennes vendues		
(460)	Banque de Montréal à 88 \$, 16 décembre 2016	(25 300)	(62 330)
	La Banque de Nouvelle-Écosse à 73 \$,		
(500)	16 décembre 2016	(30 010)	(80 250)
	La Banque de Nouvelle-Écosse à 74 \$,		
(250)	20 janvier 2017	(15 250)	(30 500)
(420)	CIBC à 107 \$, 16 décembre 2016	(25 200)	(33 180)
(375)	Banque Nationale du Canada à 52 \$, 20 janvier 2017	(9 000)	(10 313)
(500)	Banque Royale du Canada à 86 \$, 16 décembre 2016	(33 500)	(89 250)
(250)	Banque Royale du Canada à 92 \$, 23 décembre 2016	(11 250)	(2 625)
	La Banque Toronto-Dominion à 62 \$,		
(500)	16 décembre 2016	(20 500)	(97 000)
	Total des options d'achat canadiennes vendues (-0,2 %)	(170 010)	(405 448)
		140 625 496	173 706 479
	Moins : ajustements au titre des coûts de transactions	(57 547)	
	Total des placements (100,0 %)	140 567 949	173 706 479

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Constitution

Canadian Banc Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable établie le 25 mai 2005 en vertu des lois de la province d'Ontario. La Société a commencé ses activités de placement le 15 juillet 2005. Elle a pour gestionnaire et pour gestionnaire de placement Quadravest Capital Management Inc. (« Quadravest » ou le « gestionnaire »). La date de dissolution de la Société, le 1^{er} décembre 2018, peut être reportée par tranches de cinq ans au gré de la Société. Dans de tels cas, un droit de rachat spécial de leurs actions sera attribué aux porteurs. L'adresse du siège social de la Société est le 77 King Street West, Suite 4500, Toronto (Ontario) M5K 1K7. La Société investit dans un portefeuille géré activement constitué essentiellement d'actions ordinaires de six banques à charte canadiennes. Elle utilise une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes en complément du revenu tiré du portefeuille.

2. Mode de présentation et adoption des IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») des actifs financiers et des passifs financiers (dont les instruments dérivés).

La publication de ces états financiers a été autorisée par Quadravest le 22 février 2017.

3. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables appliquées par la Société figure ci-après.

Placements et instruments financiers

La Société comptabilise les instruments financiers à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale.

Les placements de la Société sont évalués à la JVRN, et les instruments dérivés (y compris les options) sont détenus à des fins de transaction et sont aussi comptabilisés à la JVRN.

La Société comptabilise les achats et ventes ordinaires d'instruments financiers à la date de transaction, qui est la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre l'instrument. Les coûts de transactions, comme les commissions de courtage, liés aux actifs financiers classés ou désignés comme étant à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, et les coûts de transactions liés aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN sont inclus dans la valeur comptable de ces instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant du placement est arrivé à expiration ou a été cédé et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés et la plus-value ou la moins-value latente sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les primes reçues par la Société sur les options vendues sont, tant que ces options sont en cours, inscrites à titre de passif dans l'état de la situation financière et évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'expiration ou à l'exercice de l'option sont constatés à titre de gain (perte) net réalisé sur les placements et dérivés dans l'état du résultat global.

Comme les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions des catégories A et B et ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables, elles ont été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti. L'amortissement des

primes ou des escomptes à l'émission d'actions privilégiées est inclus dans le gain ou la perte à la réévaluation des actions privilégiées dans l'état du résultat global.

Comme les actions de catégorie B sont subordonnées aux actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie A, elles ne sont pas subordonnées à toutes les autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur et ont donc été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti.

Les actions de catégorie A peuvent être rachetées au gré du porteur chaque mois, chaque année ou à la date de dissolution de la Société. Ces actions sont donc assorties de multiples obligations contractuelles et sont présentées en tant que passifs financiers au montant du rachat annuel.

Les actifs et passifs financiers, à l'exception des placements, des instruments dérivés et des actions de catégorie A sont comptabilisés initialement au montant à recevoir ou à payer prévu, déduction faite, lorsqu'elle est significative, d'une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une correction de valeur, le cas échéant. La juste valeur de ces actifs financiers et passifs financiers correspond approximativement à la valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

La valeur liquidative de la Société est déterminée conformément aux exigences des lois, notamment du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, et est utilisée aux fins de traitement des opérations sur actions. Aux fins de la présentation de l'information financière, l'actif net de la Société correspond à l'écart entre la valeur totale des actifs de la Société et la valeur totale de ses passifs, compte non tenu des actions privilégiées et de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (l'« actif net de la Société »).

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les actions et les options) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique de la Société consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La Société utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 5 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur de la Société.

Trésorerie

La trésorerie est composée des fonds en caisse.

Conversion de devises

Le dollar canadien est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société. La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en monnaie fonctionnelle de la Société au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Frais de gestion, frais d'administration et primes de rendement

Les frais de gestion et les frais d'administration sont constatés progressivement par la Société à mesure que Quadravest fournit ses services. À chaque date d'évaluation, la Société comptabilise une charge et un passif financier établis en fonction des primes de rendement à payer prévues, s'il y a lieu, calculées en fonction de la valeur liquidative de la Société. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur le calcul des frais de gestion, des frais d'administration et des primes de rendement, s'il y a lieu, de la Société.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, divisée par le nombre moyen pondéré de ces actions en circulation au cours de l'exercice. Voir la note 8 pour en connaître le calcul.

Impôt

La Société est considérée comme une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, à ce titre, elle est assujettie à l'impôt, chaque année d'imposition, sur son revenu net pour l'année d'imposition, y compris sur ses gains en capital nets réalisés imposables, le cas échéant, au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. Les règles fiscales générales applicables aux sociétés ouvertes s'appliquent également aux sociétés de placement à capital variable. Cependant, les impôts payables sur les gains en capital nets réalisés sont remboursables selon une formule au moment du rachat d'actions ou du versement de dividendes aux actionnaires à partir du compte de dividendes de gains en capital.

Les intérêts et les revenus de source étrangère sont imposés aux taux normaux d'imposition applicables aux sociétés de placement à capital variable, et peuvent être réduits au moyen des déductions permises à des fins fiscales.

Toutes les charges de la Société, frais de gestion, frais d'administration et charges d'exploitation compris, sont prises en compte pour établir son passif d'impôt total.

La Société étant une société de placement à capital variable, les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un impôt de 38 1/3 % en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt (33 1/3 % pour les dividendes reçus au plus tard le 31 décembre 2015). Cet impôt est entièrement remboursable au versement de dividendes imposables aux actionnaires à raison de 1,15 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes versés (1 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes versés au plus tard le 31 décembre 2015). Tout impôt ainsi versé figure à titre de montant à recevoir jusqu'au recouvrement, soit lorsque les actionnaires auront reçu des dividendes tirés du revenu net de placement. Tant que la Société sera admissible à titre de société de placement à capital variable, tout impôt sur les gains en capital nets réalisés imposables sera remboursable au moment de la distribution des gains aux actionnaires sous forme de dividendes ou au moment du rachat d'actions à la demande des actionnaires. En raison du mécanisme de remboursement au titre des gains en capital et des remboursements en vertu de la partie IV, la Société recouvre tout impôt canadien sur le revenu payé à l'égard des gains en capital et des dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes

imposables. La Société a ainsi déterminé qu'en substance, elle n'était pas assujettie à l'impôt. L'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital et à d'autres différences temporaires n'a donc pas été reflétée à titre d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Aux fins fiscales, la Société dispose de pertes autres qu'en capital cumulées estimatives de 17 408 788 \$ (16 364 921 \$ au 30 novembre 2015) pouvant, au besoin, être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs et qui expirent après la date prévue de dissolution de la Société, le 1^{er} décembre 2018.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Pour préparer les états financiers, la direction a dû faire des estimations et poser des hypothèses fondées sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les événements attendus. Lorsque des estimations sont faites, les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges peuvent différer des montants qui auraient été présentés si l'issue des incertitudes et des événements futurs avait été connue au moment de la préparation des états financiers. Les principales estimations formulées par la Société sont liées à l'évaluation des placements et des instruments dérivés à la juste valeur, tel qu'il est indiqué à la note 5. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements comptables les plus importants établis par la Société aux fins de la préparation des états financiers :

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la Société, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la Société consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Les jugements les plus importants consistent à déterminer si certains instruments financiers sont détenus à des fins de transaction, et si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements dans des actifs financiers qui ne sont pas détenus à de telles fins.

5. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Société classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables. La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés de niveau 1, directement ou indirectement observables pour les actifs ou les passifs financiers;

Niveau 3 – Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2016 ET 2015

Le tableau ci-dessous indique le classement des instruments financiers de la Société selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs aux 30 novembre 2016 et 2015 :

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2016

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	174 111 927 \$	–	–	174 111 927 \$
Options	(405 448 \$)	–	–	(405 448 \$)
	173 706 479 \$	–	–	173 706 479 \$

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2015

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	163 617 459 \$	–	–	163 617 459 \$
Options	(187 964 \$)	–	–	(187 964 \$)
	163 429 495 \$	–	–	163 429 495 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes et la juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et qu'un cours de marché est disponible. Il n'y a eu aucun transfert ou reclassement entre les niveaux au cours des exercices clos les 30 novembre 2016 ou 2015.

Les gains (pertes) nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction et sur instruments financiers à la JVRN de la Société sont les suivants* :

	2016	2015
Gain (perte) réalisé sur les dérivés détenus à des fins de transaction	885 286 \$	838 092 \$
Gain (perte) réalisé sur les placements désignés comme étant à la JVRN	3 564 901 \$	2 817 313 \$
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	18 493 614 \$	(18 382 716 \$)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des dérivés	(289 588 \$)	111 243 \$
Dividendes	7 115 010 \$	6 590 077 \$
	29 769 223 \$	(8 025 991 \$)

* La Société utilise une stratégie active et intégrée de vente d'options d'achat sur les actions sous-jacentes du portefeuille. L'obligation de procéder à l'évaluation et à l'attribution des gains de façon distincte soit pour les instruments dérivés, soit pour les actions sous-jacentes, peut empêcher de refléter les apports ou les avantages propres à chaque catégorie d'actifs dans le cadre de cette stratégie. Par exemple, si des options d'achat vendues sont par la suite rachetées ou reportées dans le cadre de la stratégie active de vente d'options d'achat couvertes, il y aura diminution des gains sur dérivés comptabilisés (alors que l'exercice ou l'expiration de l'option d'achat vendue aurait eu un résultat différent), et le portefeuille obtiendra d'autres gains qui auraient été évalués et attribués aux actions sous-jacentes.

De par la nature de ses activités de placement, la Société est exposée à divers risques financiers : le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les résultats réels peuvent différer considérablement de toute analyse de la sensibilité présentée ci-après et l'écart peut être important.

Risque de marché

Tous les placements en valeurs mobilières présentent un risque de perte de capital. Les six principaux placements ont été choisis en raison de leur performance à long terme supérieure à la moyenne sur le plan de l'appréciation du cours et de la croissance des dividendes. Ces sociétés ont été choisies dans le secteur bancaire des services financiers de l'indice S&P/TSX 60 et figurent parmi les plus importantes sociétés de services financiers du Canada.

Le risque de marché varie selon trois principaux facteurs : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et les fluctuations du change.

Risque de prix

Il est raisonnable de s'attendre à ce que l'évolution du portefeuille de la Société soit, dans l'ensemble, étroitement corrélée avec celle des cours de marché des six principaux placements. Le programme de vente d'options d'achat couvertes, qui génère un revenu additionnel pour le portefeuille, peut également contribuer à limiter les effets de la baisse du cours d'une société donnée du portefeuille durant les exercices où il existe une option d'achat couverte sur le titre de cette société.

Une augmentation/diminution de 10 % de la valeur du portefeuille entraînerait une augmentation/diminution de l'actif net de la Société de 17 370 648 \$ (16 342 950 \$ au 30 novembre 2015).

Risque de taux d'intérêt

La majorité des actifs et des passifs financiers de la Société ne portent pas intérêt. Concernant les actions privilégiées, la politique de distribution à taux variable est fondée sur un taux préférentiel canadien majoré de 0,75 % et prévoit un minimum de 5 % et un maximum de 7 % par an selon le prix d'émission initial des actions majorées. Si le taux préférentiel canadien avait augmenté ou diminué de 0,25 %, il n'y aurait eu aucune incidence sur les dividendes à payer sur les actions privilégiées. Par conséquent, la Société n'est pas exposée à un risque important relativement aux fluctuations des taux d'intérêt du marché, et elle estime que le risque de taux d'intérêt est négligeable.

Risque de change

Les placements et les autres actifs nets de la Société sont tous libellés en dollars canadiens. Il n'existe donc pas de risque de change (conforme à l'exercice précédent).

Autres risques**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'effectuer la totalité de ses paiements à l'échéance. Les opérations de la Société portent toutes sur des options et des titres cotés et sont réglées par l'entremise de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier et que le paiement d'un achat n'est effectué que lorsque le courtier a reçu les titres (comme à l'exercice précédent). Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, la trésorerie étant déposée auprès d'une banque canadienne notée AA.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. La Société est exposée au risque de liquidité principalement en raison des rachats mensuels et annuels au gré du porteur d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Le délai de préavis pour toutes les demandes de rachat est adéquat. Comme à l'exercice précédent, le portefeuille de la Société est composé de placements très liquides dans des sociétés à grande capitalisation cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX »).

Les actions de catégorie A et les actions privilégiées en circulation sont toutes rachetables chaque mois et chaque année ou, comme prévu, à la date de dissolution de la Société, le 1^{er} décembre 2018. Tous les autres passifs financiers sont exigibles dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice.

Risque de concentration

Les titres détenus par la Société sont concentrés dans le secteur bancaire et sont ainsi exposés aux facteurs propres à ce secteur (comme à l'exercice précédent). Pris individuellement, un placement du portefeuille peut représenter jusqu'à 20 % de la valeur liquidative de la Société.

Le portefeuille de placement de la Société est réparti comme suit :

	30 novembre 2016	30 novembre 2015
Actions ordinaires canadiennes	97,1 %	95,0 %
Options d'achat vendues	-0,2 %	-0,1 %
Autres actifs moins les passifs (hors actions privilégiées)	3,1 %	5,1 %
	<u>100,0 %</u>	<u>100 %</u>

6. Unités rachetables

Actions privilégiées

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

<u>Opérations sur actions privilégiées</u>	30 novembre 2016	30 novembre 2015
Ouverture de la période	8 243 855	6 923 855
Émises au cours de l'exercice	-	1 320 000
Rachats au cours de l'exercice	(371 800)	-
Clôture de l'exercice	<u>7 872 055</u>	<u>8 243 855</u>

Les porteurs d'actions privilégiées ont droit à des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs en espèces à un taux annuel égal au taux préférentiel canadien majoré de 0,75 % (taux annuel minimum de 5,0 % et maximum de 7,0 %), selon le prix d'émission initial.

Toutes les actions privilégiées en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les actions privilégiées ont été présentées à titre de passif dans les états financiers.

Les actions privilégiées se négocient à la TSX sous le symbole « BK.PR.A ». Leur cours était de 10,50 \$ au 30 novembre 2016 (10,53 \$ au 30 novembre 2015). Les actions privilégiées peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat aux prix de rachat déterminés, mais leur rachat a lieu seulement le dernier jour de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action privilégiée et une action de catégorie A (ensemble, une « unité ») au cours du mois de juillet de chaque exercice seront en droit de recevoir un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour de ce mois. Le prix de rachat des actions privilégiées rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions privilégiées ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat.

Les actions privilégiées ont un rang supérieur à celui des actions de catégorie A pour ce qui est du versement des dividendes. Les actions privilégiées ont un rang supérieur à celui des actions de catégorie A à la dissolution de la Société.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2016 ET 2015

Dans le cadre d'un placement secondaire effectué le 17 avril 2015, la Société a émis 1 320 000 actions privilégiées à 10,00 \$ l'action.

Actions de catégorie A et actions de catégorie B

Nombre autorisé

Un nombre illimité d'actions de catégorie A

1 000 actions de catégorie B

Opérations sur actions de catégorie A

	30 novembre 2016	30 novembre 2015
Ouverture de la période	8 243 855	6 923 855
Émises au cours de l'exercice	-	1 320 000
Rachats au cours de l'exercice	(371 800)	-
Clôture de l'exercice	7 872 055	8 243 855

Les actions de catégorie A ont été initialement émises au prix de 15 \$ l'action. Les porteurs d'actions de catégorie A reçoivent des distributions mensuelles en espèces à un taux cible annualisé de 10 % selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A calculé sur les trois derniers jours de bourse du mois précédent. Toutes les actions de catégorie A en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les actions de catégorie A se négocient à la TSX sous le symbole « BK ». Leur cours était de 12,00 \$ au 30 novembre 2016 (10,10 \$ au 30 novembre 2015).

Les actions de catégorie A peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat à un prix de rachat donné, mais leur rachat a lieu seulement le dernier jour de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action de catégorie A et une action privilégiée (ensemble, une « unité ») au cours du mois de juillet de chaque exercice seront en droit de recevoir un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour de ce mois. Le prix de rachat des actions de catégorie A rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions privilégiées ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat. Les gains ou les pertes réalisés au rachat d'actions, le cas échéant, sont comptabilisés comme gain (perte) au rachat dans l'état du résultat global.

Les actions privilégiées ont un rang supérieur à celui des actions de catégorie A pour ce qui est du versement des dividendes. À la dissolution de la Société, les porteurs d'actions de catégorie A recevront un montant équivalant à la valeur liquidative par unité moins 10 \$ (valeur de rachat des actions privilégiées).

Dans le cadre d'un placement secondaire effectué le 17 avril 2015, la Société a émis 1 320 000 actions de catégorie A à 13,25 \$ l'action, pour un produit brut de 17 490 000 \$. Le produit net de ce placement, déduction faite des frais des placeurs pour compte et des frais d'émission de 1 427 380 \$, s'élève à 16 062 620 \$.

Les porteurs d'actions de catégorie B n'ont pas droit aux dividendes. Les actions de catégorie B sont rachetables au prix de 1,00 \$ l'action. Les porteurs d'actions de catégorie B ont droit à un vote par action. Le 15 juillet 2005, la Société a émis 1 000 actions de catégorie B en faveur de Canadian Banc Corp. Holding Trust pour une contrepartie en trésorerie de 1 000 \$.

7. Charges

La Société assume toutes les charges habituelles relatives à son exploitation et à son administration, y compris les droits de garde, la rémunération de l'agent des transferts, les frais juridiques et les honoraires d'audit.

Aux termes de la convention d'administration, Quadravest a droit à des frais d'administration payables mensuellement à terme échu, calculés à un taux annuel de 0,20 % de la valeur liquidative de la Société, qui comprend les actions privilégiées en circulation, tel qu'il est établi à chaque date d'évaluation mensuelle, ainsi qu'à un montant correspondant aux frais de service payables aux courtiers à l'égard des actions de catégorie A, à un taux correspondant à 0,50 % par an. Aucuns frais de service ne seront payés pour un trimestre civil s'il n'y a pas versement de dividendes réguliers aux porteurs d'actions de catégorie A chaque mois de ce trimestre.

Aux termes de la convention de gestion de placements, Quadravest a droit à des frais de gestion de base payables à terme échu, à un taux annuel correspondant à 0,65 % de la valeur liquidative de la Société, qui tient compte des actions privilégiées en circulation, calculée à chaque date d'évaluation mensuelle. De plus, Quadravest a droit à des primes de rendement sous réserve de la réalisation de certains niveaux de rendement total préétablis.

Les frais de gestion totalisant 1 465 477 \$ (1 416 439 \$ au 30 novembre 2015) engagés au cours de l'exercice comprennent les frais d'administration et les frais de gestion de base. Au 30 novembre 2016, des frais d'administration et de gestion totalisant 124 187 \$ étaient à payer au gestionnaire (119 677 \$ au 30 novembre 2015). Aucune prime de rendement n'a été versée en 2016 ou en 2015.

Les commissions de courtage payées par la Société pour les opérations portant sur ses titres en portefeuille ont totalisé 34 024 \$ pour l'exercice (16 021 \$ au 30 novembre 2015).

8. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'unités rachetables pour les exercices clos les 30 novembre 2016 et 2015 est calculée comme suit :

	2016	2015
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	23 273 803 \$	(14 277 714 \$)
Nombre moyen pondéré d'unités en circulation	8 119 922	7 803 855
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	2,87 \$	(1,83 \$)

9. Distributions

Les distributions par action se sont établies comme suit :

	30 novembre 2016	30 novembre 2015
Actions privilégiées	0,50 \$	0,50 \$
Actions de catégorie A	1,0098 \$	1 237 \$

10. Gestion du capital

La Société considère que son capital se compose d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions privilégiées.

Ses objectifs de gestion du capital sont les suivants :

- i) Verser aux porteurs d'actions privilégiées des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs en espèces à un taux annuel correspondant au taux préférentiel canadien majoré de 0,75 % (taux annuel minimum de 5,0 % et maximum de 7 %, selon le prix d'émission initial) et leur rembourser le prix d'émission initial à la dissolution de la Société;
- ii) Verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions mensuelles en espèces à un taux cible annualisé de 10 % selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A calculé sur les trois derniers jours de bourse du mois précédent et leur rembourser le prix d'émission initial à la dissolution de la Société.

Dans le cadre de la gestion de sa structure de capital, la Société peut modifier le montant des dividendes versés aux porteurs d'actions ou rembourser du capital à ces derniers.

11. Normes comptables, interprétations et modifications relatives aux normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur

La version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée par l'IASB en juillet 2014, et remplacera IAS 39. IFRS 9 introduit une méthode de classement et d'évaluation, un modèle prospectif unique de dépréciation liée à la perte prévue et une méthode profondément modifiée de la comptabilité de couverture. Cette nouvelle méthode unique fondée sur des principes utilisée pour déterminer le classement des actifs financiers repose sur les caractéristiques des flux de trésorerie et le modèle économique selon lequel l'actif est détenu. Elle se traduit également par un modèle unique de dépréciation appliqué à tous les instruments financiers, ce qui nécessitera une comptabilisation ponctuelle des pertes de créances attendues. La méthode comprend aussi des changements relativement au risque de crédit, qui est désormais pris en compte dans l'évaluation des passifs à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne seront plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, il est possible d'appliquer par anticipation les changements relatifs au risque de crédit propre, de façon distincte, sans modifier autrement la comptabilisation des instruments financiers. La Société évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé la date de son adoption.

12. Rapprochement entre la valeur liquidative par action de catégorie A et l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

Aux 30 novembre 2016 et 2015, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par action de catégorie A utilisée aux fins des opérations et l'actif attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, aux fins de la présentation de l'information financière.

13. Événements postérieurs

Le 19 décembre 2016, la Société a déclaré un dividende exceptionnel sur gains en capital, en espèces, de 0,50 \$ par action de catégorie A et un dividende exceptionnel sur gains en capital, en actions, de 0,05 action de catégorie A par action de catégorie A en circulation. Le 9 janvier 2017, un montant de 3 936 028 \$ a été versé aux porteurs d'actions inscrits le 5 janvier 2017, et 393 602 actions de catégorie A ont été émises à un prix de réinvestissement de 12,48 \$ par action, ce qui correspond à la valeur liquidative attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A, par action au 31 décembre 2016.

Outre ces dividendes exceptionnels, la Société a émis 393 602 actions privilégiées supplémentaires dans le cadre d'un reclassement, pour un produit net de 3 937 674 \$ (produit brut de 4 073 781 \$).